

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 décembre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°26b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAQUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémie NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Autorisation donnée au Maire pour les dépenses d'investissement à mandater dans la limite d'un quart du budget précédent – Budget Restauration

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-1 stipulant que les communes ont la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- Vu les budgets communaux pour l'exercice 2025,
- Considérant que le budget Restauration sera voté en mars 2026,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 5 abstentions

1 - Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget Restauration 2025 pour 29 000 €.

2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten blue signature of Clément VERGNE, consisting of stylized initials and a surname.

Transmis au Contrôle de Legalité le : 04 DEC. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 04 DEC. 2025

DD6B-02122025